



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SÉCHERESSE 2024

#### **Le niveau bas des cours d'eau et la production d'eau potable perturbée dans certains secteurs conduisent le préfet de la Martinique à prendre des mesures de limitation des usages de l'eau**

La mission interservices de l'eau et de la nature s'est réunie en comité sécheresse le 4 avril 2024 pour analyser la situation de la ressource en eau qui s'amenuise malgré des prévisions météorologiques qui tendent plutôt vers une saison normale en termes de pluviométrie. Le niveau d'eau dans les rivières est bas notamment dans le centre de la Martinique.

Aussi, dans le but de préserver la ressource destinée prioritairement à la santé, à l'alimentation en eau potable, à la défense incendie et afin de garantir l'égalité des usagers devant l'effort collectif, un état d'alerte renforcé est décrété sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Sont désormais interdits les usages suivants :

- l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs et récréatifs ;
- le lavage des véhicules et des bateaux hors des aires de lavages professionnelles et équipées de dispositifs haute pression économes en eau, exceptés les véhicules ayant une obligation réglementaire sanitaire, alimentaire ou technique telles les bétonnières ;
- la vidange et remplissage des piscines privées ;
- la vidange des réservoirs d'eau potable sauf nécessité justifiée par des raisons sanitaires.

Enfin, il est fait appel au civisme de chacun pour économiser l'eau.

Des tours d'eau sont par ailleurs établis pour les prélèvements agricoles et certains établissements industriels relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement sont soumis à des restrictions de prélèvements.

Des contrôles seront effectués pour vérifier le respect de ces dispositions.

Afin d'éviter des pertes d'eau consécutives à des fuites détectées sur le réseau collectif d'eau potable, les Martiniquais sont invités à signaler toute fuite sur le réseau d'eau potable aux services responsables par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes:

SME (CA Espace Sud & Cap Nord )	09 69 32 97 22	<a href="https://smeaux.fr/info-reseau/">https://smeaux.fr/info-reseau/</a> Application OMIGO : <a href="http://www.omigo.app">www.omigo.app</a>
ODYSSI (CACEM)	05 96 71 20 10	<a href="https://www.odyssi.fr/signalement/form">https://www.odyssi.fr/signalement/form</a>

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Préfecture et de la DEAL aux liens suivants : <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/politique-gouvernance-et-institutions-de-l-eau-et-r116.html>